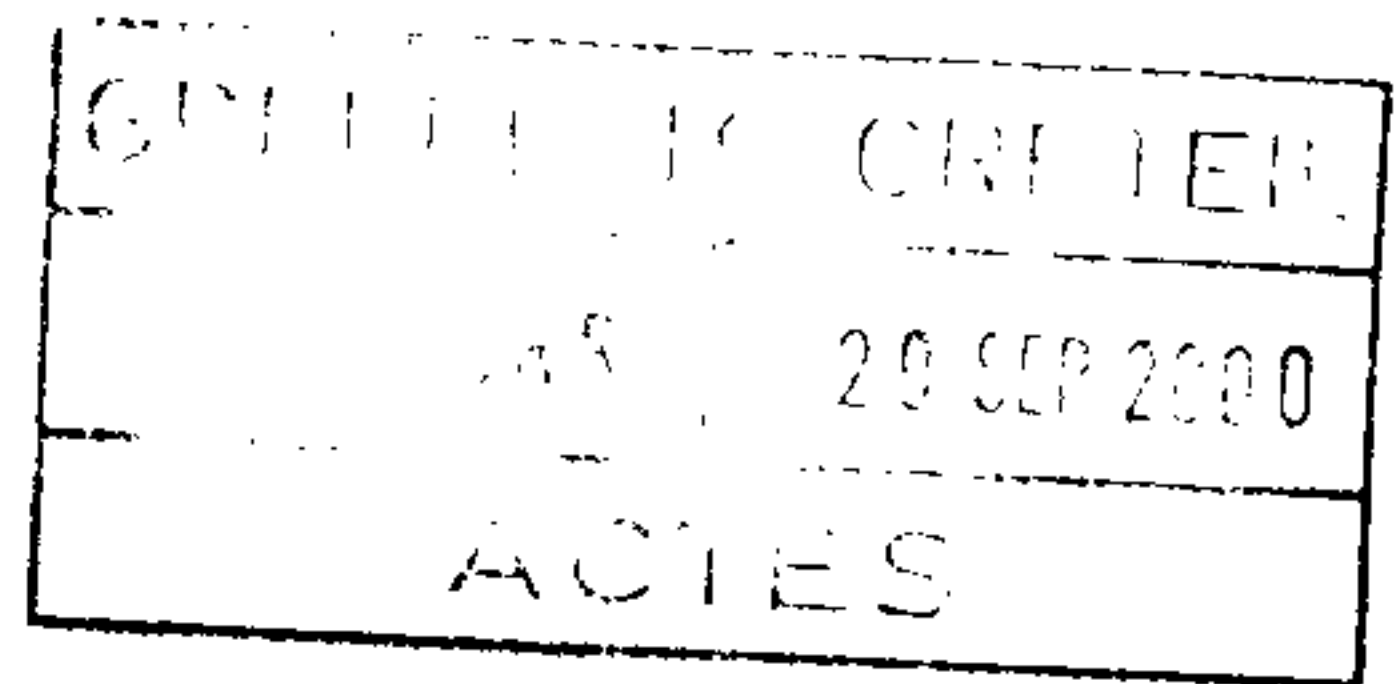




ANEP

S.A. au capital de 1.500.000 F
Siège social :
4 bis, rue de Paris - 94470 BOISSY SAINT LEGER

RCS CRETEIL B 316 015 148
(86 B 13306)

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 DECEMBRE 1998

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit
le 28 décembre à 16 heures,

Les actionnaires de la société anonyme sus-nommée, au capital de F 1 500 000, divisé en 15.000 actions de 100 F nominal, se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration, par lettre adressée à chacun d'eux.

Monsieur F. PILON BOUCHEZ, commissaire aux comptes de la société, a été régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi.

Il a d'abord été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration, Monsieur Denis de PENA.

Sont appelés comme scrutateurs les deux actionnaires présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix, Monsieur Charles Nicholas BEAUMONT et Madame Monique LAVANCHY.

Le secrétaire désigné est Monsieur Emmanuel BIENSAN.

DI ML EB CNB

La feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

Monsieur F. PILON BOUCHEZ, commissaire aux comptes régulièrement convoqué, n'est pas représenté et s'est fait excuser.

L'assemblée se trouve ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- le double de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ;
- le double de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée générale.

Puis le président déclare que les documents ci-dessus énoncés ont été adressés, communiqués ou tenus à disposition des actionnaires dans les formes et délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- Désignation d'un nouvel administrateur,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du conseil d'administration.

Ces lectures terminées, la discussion est déclarée ouverte.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions qui suivent :

01 ML EB CVB

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, prend acte de la démission de Monsieur Charles Nicholas BEAUMONT de ses fonctions d'administrateur à compter du 1^{er} janvier 1999.

Par suite, l'assemblée générale décide de nommer en remplacement

- Monsieur Emmanuel BIENSAN
de nationalité française
né le 12 juillet 1979 à Paris 14^{ème}
demeurant 16, avenue Michelet - 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE

en qualité d'administrateur à compter du 1^{er} janvier 1999 pour la durée du mandat de son prédécesseur.

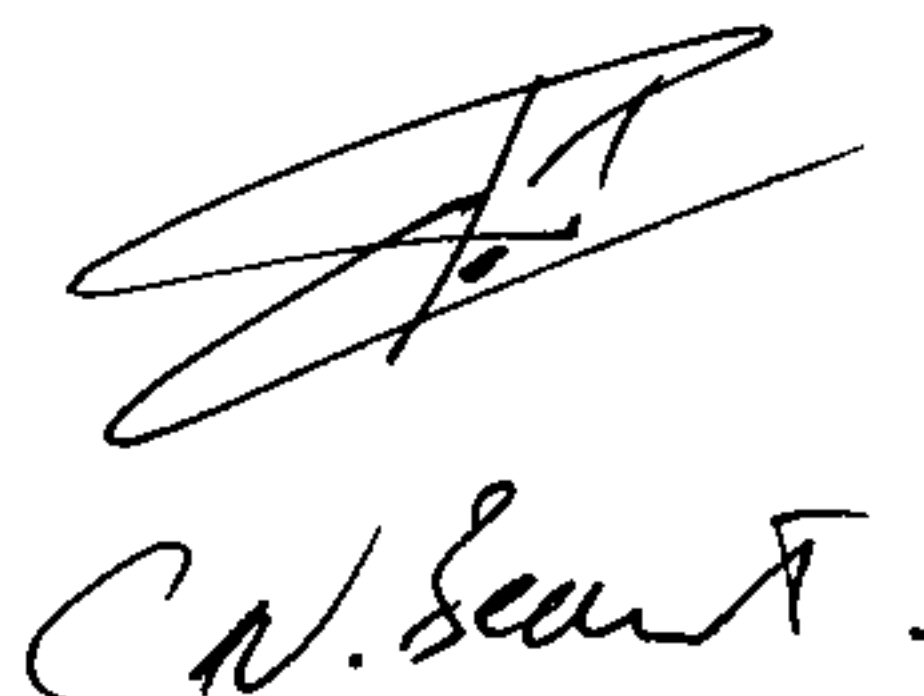
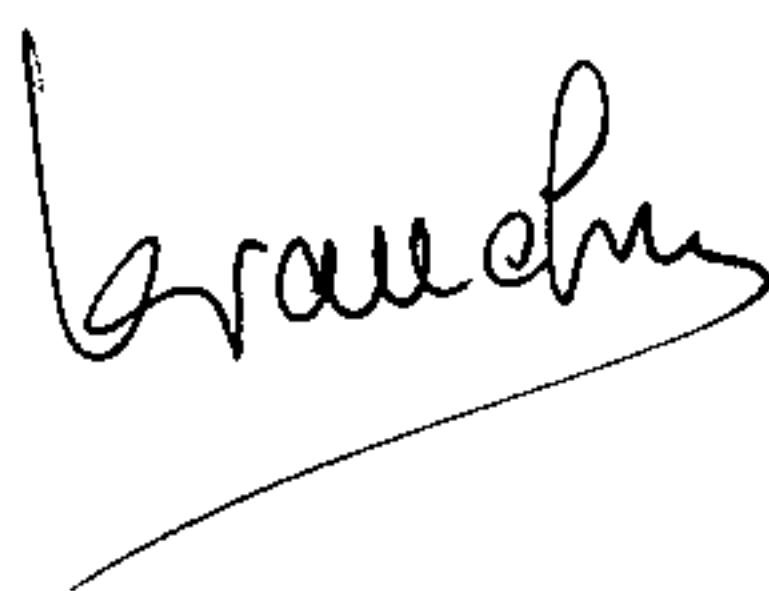
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et d'inscription modificative au Registre du Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 h 30.



C.N. Seant.

DP ML GB
CNS